

Emploi / apprentissage : la Conférence des grandes écoles réagit aux annonces du ministère du Travail

Suite aux annonces du gouvernement du jeudi 4 juin 2020, l'inquiétude qui porte sur l'offre de contrats d'apprentissage pour la rentrée de 2020 dans les écoles de la Conférence des grandes écoles demeure présente. L'instabilité économique qui s'annonce risque de dissuader les entreprises, toutes tailles confondues, de recruter des apprentis de l'enseignement supérieur en particulier dans les secteurs les plus touchés par la crise (l'aéronautique, l'automobile, la mécanique, l'évènementiel...).

Dans les Grandes écoles, les diplômés par apprentissage irriguent l'ensemble du tissu économique. L'idée selon laquelle les apprentis des Grandes écoles sont destinés exclusivement aux grandes entreprises ne reflète pas la réalité. En effet, plus de la moitié (60,1 %) des diplômés apprentis en 2018 ont trouvé un emploi dans des PME/ETI (selon l'Enquête Insertion de la CGE 2019*. Les diplômés apprentis qui sont en emploi se répartissent à peu près de manière équivalente dans les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaires et les PME, environ 30% dans chaque catégorie).

De plus, exclure les niveaux Master de l'aide financière à l'embauche d'apprentis accordée aux entreprises produira des effets limités sur la dynamique de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur tout en privant ces jeunes diplômés d'opportunités professionnelles particulièrement enrichissantes dans les PME, les ETI et les Grandes entreprises. Il faut également souligner que plus du tiers des apprentis (36,1%) est embauché dans son entreprise d'accueil. La CGE avait proposé dans un courrier, adressé le 12 mai à Muriel Pénicaud, ministre du Travail, d'étendre l'aide unique aux employeurs d'apprentis aux formations de l'enseignement supérieur et à toutes les entreprises.

Enfin, porter la durée de recherche de contrat d'apprentissage de 3 à 6 mois pour les apprentis en raison des circonstances actuelles (la loi LCAP permettait la mise en place de ce dispositif pour trois mois) paraît une bonne mesure, mais il faut être vigilant sur la disponibilité des moyens financiers nécessaires pour que ces apprentis restent dans les CFA.

* Enquête Insertion CGE 2019

<https://www.cge.asso.fr/publications/enquete-insertion-cge-2019/>

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 229 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 229 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr | *Twitter* : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

CONTACTS PRESSE

EPOKA Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02

CGE André Bismuth - andre.bismuth@cge.asso.com - 01 46 34 77 58